

## COMITE SYNDICAL

Réunion du 24 février 2025

---

### **2025-14 Modification du tableau des effectifs au 1<sup>er</sup> mars 2025**

---

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre février à dix-sept heures, le Comité Syndical du syndicat mixte d'e-Collectivités régulièrement convoqué, s'est réuni, au siège dudit Comité, sous la présidence de Monsieur Éric HERVOUET, Président.

#### ÉTAIENT PRÉSENTS (10) :

Mme Nadia RABREAU.

M. Guillaume ARNAUD, M. Jean-Philippe CHARRIER, M. Éric HERVOUET (Président), M. Judicaël LAMY, M. Pascal MORINEAU, M. Jean-François PEROCHEAU, M. Thierry RICHARDEAU, M. Jean-Michel ROUILLÉ (2<sup>ème</sup> Vice-Président), M. Patrick VILLALON.

#### POUVOIRS (2) :

M. Sébastien VERDON donne pouvoir à M. Guillaume ARNAUD

M. Manuel GUIBERT donne pouvoir à M. Jean-François PEROCHEAU

#### Votants : 12

#### ÉTAIENT ABSENTS ET EXCUSÉS (17):

Mme Cécile BARREAU, Mme Isabelle MOINET, Mme Corinne POTHIER, Mme Denise RENAUD.

M. Lionel BOSSIS, M. Alain CAREIL, M. Dominique DURAND, M. Jean-Luc GAUTRON, M. Thomas GISBERT DE CALLAC, M. Manuel GUIBERT, M. Jean-Pierre MALLARD, M. Patrice PAGEAUD, M. Rémi PASCAREAU, M. Guy PLISSONNEAU, M. Yannick SOULARD, M. Yann THOMAS (1<sup>er</sup> Vice-Président), M. Sébastien VERDON.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Jean-Michel ROUILLÉ (2<sup>ème</sup> Vice-Président).

#### ASSISTAIENT A LA SÉANCE :

Monsieur MACAUD C., Directeur Général des Services d'e-Collectivités,

Madame JOLIVET-CHARBONNEAU A., Directrice Générale Adjointe d'e-Collectivités,

Monsieur LE RAY O., Responsable du pôle ressources et relation adhérents d'e-Collectivités.

Le quorum est atteint pour délibérer valablement.

## 2025-14 Modification du tableau des effectifs au 1<sup>er</sup> mars

Conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifié, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant. Il appartient au Comité Syndical de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement du syndicat mixte.

### 1) Création de poste

#### ✓ RSSI mutualisé

Dans le cadre de l'accompagnement des collectivités sur la cybersécurité, un poste de consultant cybersécurité a été créé lors du Comité syndical du 27 juin 2022. Ce poste non permanent a été pourvu le 1er novembre 2022 par un candidat non titulaire dans le cadre d'un contrat de projet de 3 ans sur le cadre d'emploi des ingénieurs territoriaux. Cet agent a informé le syndicat le 10 février dernier de sa démission à compter du 30 avril 2025.

Afin de prendre en compte la nouvelle organisation du syndicat avec l'intégration des missions de cybersécurité au sein du nouveau pôle Confiance numérique qui comprend également les activités de protection des données, et de proposer un accompagnement cyber pour les petites et moyennes collectivités, il vous est proposé la création d'un poste de responsable de la sécurité des systèmes d'information (RSSI) mutualisé :

- Sur un emploi permanent à temps complet relevant du cadre d'emplois des attachés ou ingénieurs (catégorie A de la filière administrative ou technique), des rédacteurs ou techniciens (catégorie B de la filière administrative ou technique).

Le recours à un contractuel est possible sous réserve du constat infructueux du recrutement d'un fonctionnaire. L'agent recruté par ce fondement juridique sera engagé par contrat à durée déterminée d'une durée maximale de trois ans. Ce contrat sera renouvelable par reconduction expresse, dans la limite d'une durée maximale de six ans.

Il aura pour mission de piloter l'offre de cybersécurité proposée par le syndicat ainsi que de mettre en place une nouvelle prestation de RSSI mutualisé.

### 2) Recrutements :

#### ✓ 2 postes de Chargé de support aux logiciels métiers

Suite à la mutation le 1<sup>er</sup> février 2025 d'un agent titulaire du grade d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe, le syndicat a décidé de procéder à son remplacement afin d'assurer une assistance sur les logiciels métiers de qualité pour répondre aux nombreuses demandes des collectivités adhérentes. Le poste permanent à temps complet proposé relevant du cadre d'emploi des adjoints administratifs (catégorie C filière administrative) ou rédacteurs (catégorie B filière administrative).

Après processus de recrutement, ce poste sera pourvu le 14 avril 2025 par une candidate titulaire du grade d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe par voie de mutation.

Suite à la disponibilité le 1<sup>er</sup> avril 2025 d'un agent titulaire du grade d'agent de maîtrise principal, le syndicat a décidé de procéder à son remplacement afin d'assurer une assistance sur les logiciels métiers de qualité pour répondre aux nombreuses demandes des collectivités adhérentes. Son remplacement a fait l'objet d'une publication pour vacance de poste :

- Un emploi permanent de chargé de support logiciels métiers à temps complet, ce poste relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs ou techniques (catégorie C de la filière administrative ou technique), des rédacteurs ou techniciens (catégorie B de la filière administrative ou technique).

Le recours à un contractuel est possible sous réserve du constat infructueux du recrutement d'un fonctionnaire. L'agent recruté par ce fondement juridique sera engagé par contrat à durée déterminée d'une durée maximale de trois ans. Ce contrat sera renouvelable par reconduction expresse, dans la limite d'une durée maximale de six ans.

✓ **Poste de délégué à la protection des données**

Suite à la démission le 18 septembre 2024, d'un agent non titulaire sur emploi permanent à temps complet, emploi de catégorie A et afin de pouvoir faire face à la demande importante des collectivités adhérentes concernant les prestations RGPD proposées par le syndicat, son remplacement a fait l'objet d'une publication pour vacance de poste :

- Un emploi permanent de délégué à la protection des données à temps complet, ce poste relevant du cadre d'emplois des attachés ou ingénieurs (catégorie A de la filière administrative ou technique), des rédacteurs ou techniciens (catégorie B de la filière administrative ou technique).

Le recours à un contractuel est possible sous réserve du constat infructueux du recrutement d'un fonctionnaire. L'agent recruté par ce fondement juridique sera engagé par contrat à durée déterminée d'une durée maximale de trois ans. Ce contrat sera renouvelable par reconduction expresse, dans la limite d'une durée maximale de six ans.

Le Comité syndical après en avoir délibéré :

- De modifier en conséquence le tableau des effectifs joint en annexe,
- D'inscrire les crédits nécessaires au budget,
- Autorise Monsieur le Président à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

VOTE :

Date du vote : 24/02/2025

Votants : 12

Voix totales : 12

Voix exprimées – pour : 12

Fait et délibéré au siège du Comité Syndical,  
Les jours, mois et an susdits  
Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme,  
La Roche-sur-Yon

Le Président, **Éric HERVOUET**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'État et sa publication. La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Président : M. Éric HERVOUET

Secrétaire : M. Jean-Michel ROUILLÉ (2ème Vice-Président)

Comité syndical – 24/02/2025

**2025-14 Modification du tableau des effectifs au 1er mars 2025**Date du vote : **24/02/2025**Votants : **12**Voix totales : **12**Voix exprimées : **12**

Majorité simple des voix exprimées

Mode de scrutin : **Public**Non votés : **0**Taux d'abstention : **0,0%****Pour****12 Voix****100,0%**

COLLEGE DES COMMUNES M. Guillaume ARNAUD	1 voix
COLLEGE DES COMMUNES M. Éric HERVOUET (Président)	1 voix
COLLEGE DES COMMUNES M. Jean-Michel ROUILLÉ (2ème Vice-Président)	1 voix
COLLEGE DES COMMUNES M. Judicaël LAMY	1 voix
COLLEGE DES COMMUNES M. Patrick VILLALON	1 voix
COLLEGE DES COMMUNES M. Pascal MORINEAU	1 voix
COLLEGE DES COMMUNES M. Jean-Philippe CHARRIER	1 voix
COLLEGE DES COMMUNES M. Thierry RICHARDEAU	1 voix
COLLEGE DES COMMUNES M. Sébastien VERDON par procuration à M. Guillaume ARNAUD	1 voix
COLLEGE DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DÉPARTEMENTAUX ET RÉGIONAUX M. Jean-François PEROCHEAU	1 voix
COLLEGE DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DÉPARTEMENTAUX ET RÉGIONAUX M. Manuel GUIBERT par procuration à M. Jean-François PEROCHEAU	1 voix
LES DÉPARTEMENTS Mme Nadia RABREAU	1 voix

## Emplois permanents

	Libellé de l'emploi	Grade ou catégorie	Poste pourvu	Poste vacant	Durée du temps de travail
Direction	Directeur général des services	Emploi fonctionnel de DGS d'un établissement assimilé à une commune de 10 000 à 20 000 habitants	1	0	TC
Direction	Directeur général des services	Ingénieur principal	1	0	TC
Direction/ e-Administration	Directeur général adjoint et responsable du pôle e-Administration	Ingénieur principal	1	0	TC
Ressources et relation adhérent	Responsable de pôle et responsable administratif et financier	Attaché	1	0	TC
Ressources et relation adhérent	Assistant administratif et financier	Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1	0	TC
Ressources et relation adhérent	Chargé de relation adhérent	Rédacteur Principal 1 <sup>ère</sup> classe	1	0	TC
Ressources et relation adhérent	Chargé de relation adhérent	Rédacteur Principal 2 <sup>ème</sup> classe ou rédacteur	1	0	TC
e-Administration	Administrateur systèmes et réseaux	Cadre d'emploi des techniciens	0	1	TC
e-Administration	Responsable technique	Technicien principal 2 <sup>ème</sup> classe	1	0	TC
e-Administration	Technicien Devops	Cadre d'emploi des techniciens	0	1	TC
e-Administration	Développeur web	Cadre d'emplois des techniciens	1	0	TC
e-Administration	Développeur web	Cadre d'emplois des techniciens	1	0	TC
e-Administration	Développeur web	Cadre d'emplois des techniciens	0	1	TC
e-Administration	Technicien e-Administration	Technicien principal 1 <sup>ère</sup> classe	1	0	TC
e-Administration	Technicien e-Administration	Adjoint technique	0	1	TC
e-Administration	Technicien e-Administration	Cadre d'emplois des techniciens	1	0	TC
e-Administration	Technicien e-Administration	Rédacteur principal 1 <sup>ère</sup> classe	1	0	TC
e-Administration	Technicien e-Administration	Cadre d'emplois des techniciens	1	0	TC
Logiciels métiers	Responsable de pôle	Rédacteur principal de 2 <sup>ème</sup> classe	0	1	TC
Logiciels métiers	Chargé de support aux logiciels métiers	Rédacteur principal 1 <sup>ère</sup> classe	1	0	TC
Logiciels métiers	Chargé de support aux logiciels métiers	Agent de maîtrise principal	0	1	TC
Logiciels métiers	Chargé de support aux logiciels métiers	Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1	0	TC
Logiciels métiers	Chargé de support aux logiciels métiers	Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1	0	TC
Logiciels métiers	Chargé de support aux logiciels métiers	Cadre d'emplois des rédacteurs	0	1	TC
Logiciels métiers	Chargé de support aux logiciels métiers	cadre d'emploi des adjoints administratifs	1	0	TC

	Libellé de l'emploi	Grade ou catégorie			
Logiciels métiers	Chargé de support aux logiciels métiers	Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1	0	TC
Confiance numérique	Responsable de pôle	Ingénieur territorial	1	0	TC
Confiance numérique	Délégué à la Protection des Données	Rédacteur principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1	0	TC
Confiance numérique	Délégué à la Protection des Données	Cadre d'emplois des attachés ou ingénieurs (catégorie A de la filière administrative ou technique), des rédacteurs ou techniciens (catégorie B de la filière administrative ou technique) (2)	0	1	TC
Confiance numérique	Délégué à la Protection des Données	Technicien principal 1 <sup>ère</sup> classe	1	0	TC
Confiance numérique	Responsable de la sécurité des systèmes d'information (RSSI) mutualisé	Cadre d'emplois des attachés ou ingénieurs (catégorie A de la filière administrative ou technique), des rédacteurs ou techniciens (catégorie B de la filière administrative ou technique) (2)	0	1	TC
<b>Total permanents</b>			<b>21 (1)</b>	<b>9</b>	

(1) Les emplois fonctionnels ne sont pas comptabilisés dans le total général

(2) Il est précisé que le grade exact correspondant à cet emploi sera indiqué au tableau des effectifs dès lors que le recrutement aura été effectué.

#### Emplois non permanents

	Libellé de l'emploi	Grade ou catégorie	Poste pourvu	Poste vacant	Durée du temps de travail
Cellule Cybersécurité	Consultant cybersécurité (Contrat de projet- CDD 3 ans)	Cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux	1	0	TC
e-Administration	Chef de projet numérique (Contrat de projet- CDD 3 ans)	Cadre d'emploi des ingénieurs territoriaux	1	0	TC